Case
FRC
1480

LE BOUQUET DU CLERGÉ,

Présenté à Nosseigneurs après l'inauguration des Etats généraux de 1789.

1789.

M+W 2789

BOOOEL

ГЕ

LE BOUQUET DU CLERGÉ.

QUEL patriotisme m'inspire
Et vient s'emparer de mes sens !
C'est ce dieu qui monte ma lyre,
Oui, c'est lui qui dicte mes chants.
Loin d'ici tout être profane :
De la France je suis l'organe.
Quel est cet Envoyé des cieux !...
Peuple & Puissans, faites silence ;
Le voilà vers moi qui s'avance,
C'est Louis (1) qui parle en ces lieux.

Quand la patrie est en souffrances,
Chacun est occupé de soi....
Et dans l'ouragan de ses transes,

Chaque ordre veut donner la loi !
Ici des cris, des remontrances ;
Là, le déſordre des finances ;
Plus loin, des uſages, des droits.
Quels ſont ces enfans ſacrileges
Pour diſputer de privileges,
Quand la patrie eſt aux abois.

Tout François eſt un être libre (2),
Mais qui s'eſt ſoumis à des lois,
Des lois dont le juſte équilibre
Balance le pouvoir des Rois.
En vain la lâche complaiſance
Vante aux Rois leur indépendance ;
Ils ſont nés les premiers ſujets :
Sujets des lois dont la juſtice
Impartiale & ſans caprice
Met le pâtre au niveau des Rois.

Fils de la ſombre tyrannie,
Loin d'ici les droits féodaux,
Dont la flétriſſante manie
Aſſervit l'homme aux animaux.
Le puiſſant Maître du tonnerre
Le créa-t-il Roi de la terre

Pour craindre les fauves des bois ?
S'il tient de Dieu ſon diadême (3),
Les droits de ſon pouvoir ſuprême
Excedent le pouvoir des Rois.

O cultivateur débonnaire !
Verrons-nous toujours tes guerêts
En proie à la dent meurtriere
Des hôtes fougueux des forêts ;
Et ton bras, malgré leurs vacarmes,
N'oſer jamais prendre les armes
Pour détruire de tels fléaux ?
Sors enfin de ton eſclavage,
En dépit d'un abſurde uſage.
Sois toujours roi des animaux.

Quel cortege vois-je paroître !
Quel luxe il étale à mes yeux !....
Non : Je ne puis les reconnoître.
Quels ſont ces hommes radieux ?
Pourquoi tant de mitres, de croſſes
Semés ſur de brillans carroſſes ?
A qui ces courſiers orgueilleux,
Ces laquais à grand étalage,
Ce bruit, ce fracas, ce tapage ?...
A des Prélats ambitieux.

Deſcends, Prélat, devant ton maître (4),
Deſcends de ton char faſtueux;
C'eſt à pied que tu dois paroître
A ſes regards majeſtueux.
Enivré d'orgueil & de titre,
Crois-tu, par le faſte & la mitre,
Nous retracer l'apoſtolat?
Quand l'Etat eſt dans l'indigence,
Dois-tu nager dans l'opulence
Et l'inſulter par ton éclat?

On nourriroit deux cens apôtres
De ta dépenſe en ſuperflus:
Deſtinés aux beſoins des autres,
Sont-ils à toi ces revenus (5)?
Pauvre au milieu de ſes richeſſes,
Quand l'Etat te fit des largeſſes,
Ce fut moins un don qu'un dépôt.
Entiché de prérogatives
Et d'immunités abuſives,
Pourquoi te croire exempt d'impôt (6)?

Jadis au gré de ſes caprices (7)
Le Clergé ſe forgea des droits.
Ces droits ſont autant d'injuſtices,

Que doivent abolir les lois.
Poſſeſſeur d'un tiers de la France (8),
S'il ſut, dans des temps d'ignorance,
Se faire croire exempt d'octrois ;
Sous le nom de l'être ſuprême,
Voilant ſon avarice extrême,
Il ſut en impoſer aux Rois.

Si du Vatican les ſyſtêmes
choquoient aujourd'hui la raiſon ;
Les foudres de ſes anathêmes
Ne produiroient plus qu'un vain ſon ;
Mais hélas ! que de carnage (9),
De dominer l'aveugle rage
Suſcita pour le temporel !
Que de ſang, que de tyrannie
Pour enfanter cette harmonie
Qui borne le prêtre à l'autel !

Que de fourbes, que d'hypocrites
J'apperçois parmi les Prélats !
Dans les élèves des Jéſuites,
On ne trouve que ſcélérats.
Là je vois un monſtre farouche
Vomir à grands flots de ſa bouche,
Le crime & le mépris des loix,

Endoctrinant le parricide ;
Aiguiſer le fer régicide (10)
Pour en percer le cœur des Rois.

En proie à ſes fureurs lubriques,
Un autre entretient à grands frais
De brillans laquais ſocratiques,
Pour boire au gré de ſes ſouhaits
Dans cette coupe abominable,
Qui, ſur une ville exécrable
Fit pleuvoir une mer de feux.
A Rome, pêtri d'égoïſme
Un apôtre de l'athéiſme,
Roule dans un char orgueilleux.

Compromettant ſa ſouveraine,
Par ſes ſacrileges travers,
Quel eſt cet autre énergumene
Que je vois ſortir des enfers !....
Ciel ! des quatre coins de la France,
J'apperçois auſſi la vengeance
Allumer ſes triſtes flambeaux !
Furieux, tout un peuple crie,
Veut immoler à la patrie
La ſource impure de ſes maux (11).

Dans ſon imbécille inſolence,
Celui-là porte ſes regards
Et ſa brutale effervescence
Juſqu'à la couche des Céſars.
Louis, pour éclairer ce crime,
Livre à ſon ſénat la victime.
Qu'en réſulte-t-il? un arrêt.....
Mais, quel arrêt abominable (12)!
Pour ſauver un prélat coupable
Il le fait paſſer pour benêt!

Envain le Clergé qui nous reſte
Se dit la tribut de Levi,
Si ſon avidité funeſte
Ne rend le bien qu'il a ravi;
Des mains de l'antique nobleſſe,
Qui, dans ſa groſſiere rudeſſe,
Sur la foi des Clercs érudits,
Croyoit, en fondant des chapitres,
Les comblant de biens & de titres,
Etre ſeigneur en Paradis (13).

Ah! faut-il que le peuple ſue
Pour tant de Moines fainéans.
Juſques à quand, vile ſang-ſue,
Prétends-tu vivre à nos dépens?

Se fait-on gueux pour être riche (14) ?..
N'eſt-il plus de terres en friche
Pour employer ces fiers à bras,
Ces nourriſons de la molleſſe,
Qu'ont-ils pour mere ? la pareſſe,
La mere de tous les ſcélérats (15).

Tout individu, Moine ou Prêtre,
N'importe quel qu'il ſoit aujourd'hui,
Par eſprit d'état eſt un être
Qui ne s'occupe que de lui.
France, d'où te viens cette ivreſſe ;
Et pourquoi livrer ta jeuneſſe
Aux ſoins de ces individus ?
Crois que pour former un bon pere ;
Un vrai citoyen, un bon frere,
Il faut en avoir les vertus.

Contre les vœux de la nature
Pourquoi tant de vœux indiſcrets.
Dans ſa marche uniforme & pure
Peut-elle approuver des excès ?
Quoi ! ſous les verroux & les grilles ;
Forcer des millions de filles
A périr au feu des regrets (17) !
Funeſtes enfans du délire,

Ces vœux, qui font leur martyre,
Aux yeux du ciel ſont des forfaits !

France, pour que tes ſanctuaires,
Tes temples & tes divins autels
Ne ſoient plus enfin les repaires
Des brigands & des criminels,
Vomis de ton ſein tous les moines,
Abbés, prébendiers & chanoines (18) :
Pour corriger tous les abus,
Mets à tes gages tous tes prêtres ;
Que d'aucuns fonds ils ne ſoient maîtres ;
Ils en auront plus de vertus.

NOTES.

(1) SAINT-LOUIS.

(2) *Tout François eſt*, &c. Perſonne ne révoque en doute cette vérité ; mais quelle doit être la liberté de la nation françoiſe ? on fait ſemblant de l'ignorer. Si l'on en croit des hommes vendus, elle eſt abſolument dépendante du Roi, ſeul & unique légiſlateur de la monarchie. Parler ainſi, c'eſt vouloir conſacrer les abus d'aujourd'hui, & faire du monarque un deſpote. Je ne vois pas en effet de différence entre faire bruſquement ſes volontés, ou prendre quelques formalités pour les exécuter. Le Sultan envoie le fatal cordon ; un Roi de France vous ſéqueſtre à la Baſtille avec ou ſans formalités. L'un & l'autre ſent également le deſpotiſme. La liberté de la nation ne peut & ne doit donc pas dépendre du Roi, comme unique & ſeul légiſlateur. Pour s'en convaincre, il ſuffit de ſavoir qu'une monarchie eſt un état gouverné par un ſeul, ſous l'autorité des loix. Donc il ne dépend pas du Roi d'innover, d'abolir des loix

auxquelles il eſt ſoumis ; donc il n'y a que la nation qui puiſſe créer des loix qui reçoivent leur ſanction du Monarque.

(3) *S'il tient*, &c. Ouvrez la Geneſe, vous verrez que tous les animaux ont été créés pour l'homme, & que le créateur ne mit pas de reſtriction dans ſon empire. L'abrutiſſement des peuples, la tyrannie des grands, firent naître la féodalité & les droits de chaſſe, &c., dans des temps d'anarchie. Il y a long-temps, me dira un gentilhomme, que mes ancêtres ſont en poſſeſſion d'envoyer aux galeres quiconque oſe tirer ſur les pigeons, lors même qu'ils dévaſtent ſon champ ; j'ai pour titres des ſiecles. N'importe, M. le gentilhomme, les antiques parchemins & les temps n'y font rien. Les droits de votre vaſſal ſur des pigeons, ſont immovibles, il les tient de Dieu ; on ne preſcrit point contre ces droits là. Mais les vôtres ſont chimériques.

(4) *Deſcends, prélat*, &c. Si les reſpectables prélats de la primitive égliſe paroiſſoient un moment ſur terre, que diroient-ils, que penſeroient-ils, en voyant le faſte, l'orgueil de leurs ſucceſſeurs. Ils gémiroient, & leur feroient voir la ſimplicité de leur chef, Jeſus-Chriſt, qui, dans

un jour de cérémonie, se contenta de monter sur une ânesse ; puis passant des gémissemens à l'indignation, ils chasseroient de tels successeurs ; & moi, pour consoler ces bons vieillards, je leur dirois :

Jadis dans notre sainte église,
Evêque d'or, crosse de bois :
Nous avons changé la devise :
Crosse d'or, évêque de bois.

(5) *Sont-ils à toi*, &c. Depuis l'époque de l'opulence du clergé, si un de nos Rois s'est avisé de vouloir le faire contribuer, il a toujours dit que ses revenus étoient le patrimoine des pauvres, & que Dieu défendoit de l'aliéner en aucune maniere. C'est la réponse que firent les chanoines de Reims à Philippe-Auguste, & que le Clergé depuis a fait à bien d'autres ; c'est encore aujourd'hui le sentiment de la plupart d'entr'eux. D'après cela, si l'on n'étoit témoin du contraire, on croiroit que ces messieurs ne se réservent que le simple nécessaire, & dispensent équitablement le reste aux nécessiteux. Les filles de l'Opéra, comme membres de Jesus-Christ, ne laissent pas d'en avoir une bonne partie, &c. &c. Ceux mêmes qui passent pour aumôniers, ne

le ſont pas, où le ſont d'une maniere barbare. Dans les Abbayes, on donne du pain aux pauvres deux fois la ſemaine, plus ou moins. Le malheureux eſt obligé de perdre ſa matinée, de ſe morfondre l'hiver à la porte, pour avoir un pain d'une ou deux livres. Loin d'être une aumône, c'eſt une cruauté. 1°. Si le pauvre eſt laborieux, vous lui faites perdre ſa matinée, & conſéquemment vous lui faites acheter ce pain par ſon temps, il ne vous doit plus rien; 2°. le malheureux eſt plus ſenſible que tout autre, un rien le bleſſe & l'offuſque : l'homme qui a des ſentimens (il s'en trouve beaucoup dans la claſſe des pauvres), eſt donc obligé d'avaler l'ignominie & l'angoiſſe de ſa ſituation, cent fois par an à votre porte. Ne ſeroit-il pas plus ſage de donner un coin de terre à faire valoir à un malheureux; il travailleroit avec courage pour ſe ſuffire, & quelque petit que fût ſon champ, il en auroit encore de ſuperflu.

(7) *Jadis au gré*, &c. La grandeur & les droits du clergé remontent juſqu'au commencement de la ſeconde race de nos Rois. Pépin eut beſoin des évêques pour ſe gagner les eſprits; il ſe les attacha en leur accordant des privileges, des bénéfices, des terres; ſon fils Charlemagne ſuivit

les mêmes erremens ; mais l'un & l'autre le firent ſans qu'il en réſultât aucun préjudice ni pour l'état, ni pour le monarque. Louis-le-Débonnaire voulut marcher ſur leurs traces ; mais comme il n'avoit ni la capacité, ni la fermeté d'aucun des deux, le Clergé prit ſon eſſor, mépriſa le ſouverain, finit par lui impoſer une pénitence publique, & le fuſtiger à la porte d'une égliſe. Les choſes allerent de mal en pis ſous ſes ſucceſſeurs ; les évêques ſe crurent plus que les rois, les papes s'arrogerent le droit de les dépoſer : delà cette foule de droits, d'immunités, de prérogatives que le Clergé s'arrogea.

(1) *Poſſeſſeur d'un tiers de la France.* Le Clergé poſſede toutes les dîmes du royaume : comme dans preſque tous les pays on dîme à la dixieme, & que d'ailleurs ſi dans une contrée on dîme à la treizieme, dans une autre on dîme à la huitieme, prenant un terme commun, il s'enſuit que la dîme du clergé eſt réellement la dixieme partie des biens-fonds. Mais comme il perçoit la dîme ſans avoir aucun riſque à courir, ſans frais & ſans main-d'œuvre, je crois que c'eſt être bien modéré de dire que la dîme eſt un ſixieme des biens fonds. Le Clergé poſſede d'ailleurs des terres

res, des forêts, des pâturages immenſes. Ce n'eſt pas exagérer de dire qu'il poſſede un ſixieme des propriétés. Or, un ſixieme pour les dîmes, & un ſixieme en propriétés, égalent deux ſixiemes, & deux ſixiemes égalent un tiers.

(9) *Mais de mon temps*, &c. Louis IX vivoit dans un temps où la grandeur & le faſte des prétentions du Clergé ſe ſoutenoient encore avec éclat. Mais malgré l'opinion de ſon ſiecle & ſa conſcience timorée, il ſut toujours maintenir ſon clergé dans les bornes du devoir, & forcer le Pape à avoir pour lui les égards dus à une tête couronnée. Dans des temps éclairés, il eût été un Roi philoſophe.

(10) *Aiguiſer le fer*, &c. Il exiſte encore de la part des Jéſuites, des cahiers imprimés qui prêchent le régicide; & ces cahiers abominables du tems de cette ſociété ſe profeſſoient publiquement dans pluſieurs diocèſes, du conſentement & de l'approbation des évêques.

(11) La mémoire des fatales journées de 1788 eſt trop récente pour avoir beſoin d'explication.

(12) *Quel arrêt*, &c. Le parlement fut ti-

mide & se déshonora, &c. L'affaire du collier est une espece de labyrinthe; le parlement avoit le fil pour en sortir; il ne l'a point fait, & par-là a mécontenté les esprits, & s'est fait des ennemis puissans.

(13) *Etre seigneur*, &c. A partir du siecle de fer jusqu'au quatorzieme siecle, le nombre des fondations, des couvens, des chapitres, d'abbayes qui s'éleverent, est incroyable; mais les excroqueries, les usurpations, les fraudes du clergé sont innombrables. C'étoit un crime de leze-majesté divine de mourir intestat, c'est-à-dire, sans avoir donné tout ou partie de son bien à l'église. Le Clergé, entre les mains de qui seul restoit le peu d'érudition & de lumiere qu'il y avoit en Europe, abusoit de la crédulité de nos bons aïeux : on leur faisoit accroire qu'ils auroient en paradis autant de terrein qu'ils en donneroient à l'église ici bas. Bernard employa plusieurs fois son éloquence pour de pareilles équipées.

(14) *Se fait-on gueux*. &c. Les vœux que prononce un moine, & la vie qu'il mene, sont une contradiction manifeste & révoltante. Je ne fouillerai pas dans l'intérieur de ces maisons, je veux

même, & je souhaite de bonne foi, que les abominations qu'on leur reproche, ne soient que des calomnies ; je ne parle ici que de leur vœu de pauvreté. Les individus qui font de tels vœux, ne savent-ils pas qu'ils entrent dans des maisons immensément riches, où ils auront tout en abondance, & sans avoir rien autre chose à faire que de chanter ou entendre chanter des pseaumes, &c. N'est-ce pas se moquer de Dieu & des hommes, que de faire & recevoir de tels vœux ? Les premiers moines faisoient réellement des vœux de pauvreté; ils ne devoient leur nourriture qu'au travail de leurs mains; & l'on doit dire à leur gloire qu'ils ont beaucoup contribué à améliorer la France & à l'enrichir par leur défrichement. Mais nos moines d'aujourd'hui ne doivent pas être oisifs, parce que leurs devanciers ont été laborieux, & jouir impudemment des sueurs des athletes du Seigneur. Ils n'ont aucun droit sur les biens-fonds des premiers moines ; ils ne peuvent être les héritiers de ces hommes, qui avoient renoncé par état à n'en point avoir. L'Etat seul & la société peuvent réclamer les fonds comme siens ; & concéder aux moines actuels de nouveaux terreins à défricher, dont leur génération seule jouira.

(15) *La mere de tous les*, &c. Un homme chargé de faire l'épitaphe d'une princeſſe fameuſe par ſes crimes & ſes horreurs, le fit en trois mots : *hîc jacet otioſitas.* Je le dis à regret, mais je le dis, parce que c'eſt une vérité ; on pourroit dire des couvens, *hîc vivit otioſitas.* Si l'on croit que j'exagere, qu'on jette les yeux ſur les trois derniers régicides, & l'on conviendra avec moi que les couvens ont toujours nourri les plus grands ſcélérats, & des fanatiques abominables. Cette derniere eſpece de monſtres eſt d'autant plus dangereuſe, qu'ils s'imaginent ſervir Dieu en faiſant le mal : perſuadés qu'ils volent au martyre, rien ne les épouvante, ni la crainte de la mort, ni l'appareil des plus cruelles tortures.

(16) *Il faut en avoir*, &c. Un prêtre, mais ſur-tout un moine ne tient point du tout à la ſociété, ou n'y tient que par un fil, & ce fil, c'eſt ſon individu. Ils renoncent en face du ciel & de la terre, aux droits d'être peres, &c., & l'on veut qu'un pareil être forme un citoyen, un bon mari, &c. Mais pour ce, il faut connoître par pratique les vertus néceſſaires à l'homme fait pour vivre dans la ſociété ; c'eſt donc une abſurdité de charger de ce ſoin un homme qui, par eſprit d'état & par ſes vœux, a renoncé à

la ſociété. Delà le vice radical de l'éducation; delà la foule de mauvais ſujets qui ſortent des maiſons des moines & de nos colleges, preſque tous gouvernés par des prêtres.

(17) *A périr au feu des*, &c. Nous nous récrions ſur la coutume barbare des Indiens, qui forcent leurs femmes à ſe brûler dans le bûcher qui doit les conſumer en cendre. Sommes-nous plus ſages de faire mourir à petit feu des milliers de filles que la nature avoit deſtinées à être meres de famille. Ce qu'ils font en gros, nous le faiſons en détail, & ſi l'on pouvoit excuſer l'un des deux partis, je pencherois du côté des Indiens. Nos vierges ſont réellement les vierges folles de l'évangile, & nous les forçons à être telles, puiſqu'il eſt vrai que nous leur refuſons l'huile néceſſaire pour entretenir leurs lampes. Si l'on calculoit le coup funeſte qu'une telle épidémie cauſe à la population, on verroit que le ſéqueſtrement de nos vierges & le libertinage des célibataires par état, font perdre à la ſociété au moins un dixieme de ſes individus.

(18) L'homme occupé ne penſe point au mal. *Qui laborat, orat.*